

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 299** Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association CRL 10 (10e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CRL 10 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association CRL 10, 206 quai de Valmy 75010 Paris, au titre de 2021. 2021\_04029/ 470.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**